

**FAISONS
WASQUEHAL
ENSEMBLE**



L'association Wasquehal en Transition a sollicité la liste Faisons Wasquehal Ensemble afin qu'elle se prononce sur les propositions du Pacte pour la Transition.

Je, soussigné Benoit Tirmarche, tête de liste de la liste Faisons Wasquehal Ensemble, manifeste mon accord avec les 4 propositions locales suivantes:

Principe A - Sensibilisation et formation à la transition

Proposition n° 1 : faire adhérer la commune à la Convention des Maires pour le Climat

Principe B - Co-construction des politiques locales,

Proposition n° 5 : Mettre en place une Charte locale d'Engagements Réciproques entre la commune et les associations, s'inspirant de la charte nationale de 2014:

<https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/CharteEngagementsReciproques.pdf>.

Principe C - Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale,

Proposition n° 7 : Mettre en place le droit de végétaliser au niveau communal, organiser chaque année deux « Journées de l'arbre » et se fixer des objectifs chiffrés ambitieux de plantation pour 2026 et 2032.

Proposition n° 8 : Agir pour le maintien des activités agricoles sur le Sentier du Laurier en favorisant notamment l'installation d'activités maraîchères. Hors du secteur dévolu à ces activités, organiser une large concertation préalable ¹pour tout projet immobilier

et respecter les observations de l'Autorité Environnementale faites lors de la révision du PLU .

Manifeste mon accord avec les 10 Propositions nationales suivantes du « Pacte pour la transition» :

Principe A - Sensibilisation et formation à la transition

Voir réponse détaillée aux propositions locales ci-dessous

Principe B - Co-construction des politiques locales ,

Proposition n ° 29 du Pacte : Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

Proposition n ° 30 du Pacte : Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.

Principe C - Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale,

Proposition du Pacte n ° 1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

Proposition du Pacte n ° 7. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Proposition du Pacte n ° 8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Proposition du Pacte n ° 9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

Proposition du Pacte n° 12. Soutenir les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

Proposition n° 15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

Proposition du Pacte n° 23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.

Proposition du Pacte n° 24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

A Wasquehal, le 25/02/2020

Benoit TIRMARCHE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Réponses détaillées aux propositions de Wasquehal en Transition

1. SENSIBILISATION, FORMATION

Proposition locale n° 1 : faire adhérer la commune à la Convention des Maires pour le Climat : <https://www.conventiondesmaires.eu/>.

La liste FWE fait sienne cette proposition.

Proposition locale n° 2 : Sur la base du diagnostic réalisé par la MEL pour préparer le prochain Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : <https://www.lillemetropole.fr/mediatheque/media/2765>, participer à un débat public et contradictoire sur la mise en œuvre d'un Plan Climat dans la commune.

FWE s'engage à réaliser un bilan des gaz à effet de serre de la commune dès le début du mandat. Beaucoup de données pourront être collectées auprès des organismes ayant réalisé le diagnostic de la MEL. L'objectif est de réduire de 40% les émissions de GES en 2030 (par rapport à 1990). Les émissions ont baissé d'environ 15% au niveau national entre 1990 et 2017. Nous estimons alors qu'il est nécessaire de réduire d'environ 30% les émissions de GES en 2030 par rapport à l'année 2020. Cela signifie que sur le mandat, on doit être capable d'obtenir entre 15 et 20% de réduction des émissions de GES sur le territoire.

Avec cet objectif, nous aurons un débat public et contradictoire sur les mesures que nous allons mettre en œuvre pour l'atteindre et qui figurent dans notre programme : un plan Marche et Vélo, une aide et des conseils pour la réhabilitation des logements anciens, une rénovation thermique des bâtiments municipaux, une ville pionnière sur la réduction des déchets, un plan de revégétalisation de la Ville, une ferme maraîchère urbaine et une cuisine municipale.

Proposition locale n° 3 : Dès la première année du nouveau mandat, réaliser un diagnostic local partagé sur les enjeux climat et biodiversité, avec la participation des associations wasquehaliennes et les conseils de quartier, toute décision susceptible de porter localement atteinte au climat ou à la biodiversité faisant l'objet d'un moratoire.

Sur les enjeux climat, un bilan communal des gaz à effet de serre sera fait en début de mandat et partagé. Sur les enjeux de biodiversité, la liste FWE propose l'arrêt de l'artificialisation des sols et la restauration des sols de pleine terre là où les surfaces artificielles ne sont pas ou plus

nécessaires. La liste propose également d'inventorier avec les habitant.e.s, **le patrimoine naturel dont nous disposons encore**: végétation spontanée, faune sauvage (oiseaux, chauves-souris, hérissons...) pour mieux les faire connaître et les protéger.

Proposition locale 4 : Créer une Maison locale de l'Environnement (Ferme Dehaut?), sous gestion associative, avec un centre de ressources documentaires, un Espace Info énergie, des séances de Repair'Café, et des activités de formation en direction des scolaires comme du grand public .

La liste FWE s'engage sur la création d'une plate-forme locale d'accès aux droits pour permettre à tous ceux qui ont droit à des prestations d'en bénéficier pleinement. Ces droits concernent aides sociales mais aussi les aides à la rénovation des logements et donc l'espace Info Energie sera dans cette plate-forme locale.

FWE propose également de créer une Maison du Vélo, chargée de la location de vélo et d'aide à l'entretien de vélo, sous gestion associative. Cette Maison sera un lieu de ressources pour toutes les mobilités douces.

Enfin FWE propose de créer un guide pratique d'usages (dont le Repair'Café est un élément) et de ressources à destination des citoyen.ne.s, associations et entreprises pour que chacun puisse agir sur le premier poste de l'empreinte carbone des habitants à savoir la consommation de biens.

Ce guide sera diffusé à tous, notamment au niveau de la ferme Dehaut mais aussi de tous les bâtiments municipaux (bibliothèques, mairies, future ferme maraîchère...)

Dans la logique du Repair'Café, il sera envisagé, sur le moyen terme, avec les associations concernées, d'approfondir le concept et de développer des initiatives similaires, par la création de lieux de type Fab'Lab, garage solidaire, ateliers de construction et de créativité (partage du matériel, des savoirs et des savoir-faire).

2. GOUVERNANCE

Proposition n° 29 du Pacte : Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

FWE fait sienne cette proposition. Plus précisément, créer **une « Commission extra-municipale du long terme »**, en charge d'imaginer dès maintenant **la transition vers la ville sans gaz à effet de serre**. Cette commission évaluera la compatibilité de chaque projet de la ville avec ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Cette commission s'inscrit dans la

volonté du collectif de co-gérer la ville avec les habitant.e.s, les agent.e.s municipaux, et les institutions organisées (associations, collectifs, partenaires publiques).

Proposition n° 30 du Pacte : Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.

FWE s'engage à **créer une commission à la vie associative** composée d'habitant.e.s, d'élu.e.s de la majorité et de l'opposition, et des acteurs associatifs concernés qui étudieront chaque dossier avec impartialité et en toute collégialité, sur la base de critères définis collectivement et connus de tou.te.s les wasquehalien.ne.s. Les contrats d'objectifs pour les subventions importantes seront rendus publics.

Cet engagement s'inscrit dans la démarche impulsée par L.A. coalition pour les libertés associatives, qui a comme objectif la promotion et la défense des libertés associatives, et de l'espace démocratique nécessaire à l'expression de la société civile.

FWE s'engage donc au respect des mesures définies par L.A. coalition pour les libertés associatives :

- 1. La reconnaissance et la protection des libertés associatives, en particulier de leur rôle de contre-pouvoir local et leur droit d'interpellation*
- 2. Un meilleur soutien matériel et financier des associations dans le respect de l'égalité d'accès aux ressources publiques et le rejet du clientélisme*
- 3. Des décisions transparentes ainsi que la mise en place de recours en cas de sanction perçue comme arbitraire*
- 4. L'ouverture de nouveaux espaces démocratiques qui reconnaissent l'expertise associative et des habitant.e.s en leur permettant de participer à l'élaboration des décisions qui les concernent.*

Proposition locale 5 : Mettre en place une Charte locale d'Engagements Réciproques entre la commune et les associations, s'inspirant de la charte nationale de 2014:
<https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/CharteEngagementsReciproques.pdf>.

Voir ci-dessus.

Proposition locale 6 : Mettre en place une commission indépendante du débat public, présidée par une personnalité indépendante, dont la moitié des membres seront choisis par tirage au sort.

La liste s'engage à mettre en place une **commission extra-municipale**, véritable conseil des sages qui **évaluera les politiques municipales**. La ville assurera à ces citoyen.ne.s un accompagnement d'expert.e.s (haute-administrations, enseignants-chercheurs). **Les conclusions** de cette commission seront obligatoirement **mises au débat du conseil municipal et pourront modifier la politique municipale**. Le contrôle par les citoyen.ne.s de l'action publique permet d'avoir un regard extérieur utile pour faire progresser tout le monde.

3. INTEGRATION des IMPACTS à LONG TERME et de L'URGENCE CLIMATIQUE et SOCIALE

Proposition locale 7 : Mettre en place le droit de végétaliser au niveau communal, organiser chaque année deux « Journées de l'arbre » et se fixer des objectifs chiffrés ambitieux de plantation pour 2026 et 2032.

FWE propose de mettre en place un « **permis de végétaliser** », comme dans d'autres villes (Lille, Lomme...) accompagné d'un **guide à la végétalisation**.

FWE propose d'organiser chaque année deux **journées de l'arbre**, en mobilisant les moyens de la ville, mais aussi la population et les entreprises. La présence des arbres, y compris des arbres fruitiers, sera renforcée en ville pour supprimer les îlots de chaleur, sous forme diffuse ou concentrée selon les endroits, dans le but de former une continuité maximale sur tout le territoire de la ville.

Les objectifs de plantation seront donnés par la **commission extra-municipale du long terme**.

Proposition du Pacte n° 1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

L'ESS sera intégrée dans les **contrats de la ville**. Les marchés publics comprendront **des clauses sociales et écologiques** établies en concertation avec les citoyen.ne. s. Pour cela, le collectif est déterminé à pousser la réglementation des marchés publics jusqu'à ses limites et à en exploiter les moindres failles dans l'optique d'insérer des clauses sociales et écologiques exigeantes.

Proposition du Pacte n° 5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

Une ferme maraîchère biologique sera créée au Sentier du Laurier. Une cuisine municipale sera créée afin de fournir la restauration collective. Les producteurs biologiques et locaux (comme ceux de la coopérative Norabio) seront des fournisseurs privilégiés.

Proposition du Pacte n° 6. Préserver et développer le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

Une ferme maraîchère biologique sera créée au Sentier du Laurier.

Cette ferme sera un point d'appui pour développer ensuite d'autres zones, comme des terrains possédés par des entreprises, des institutions publiques ou des bailleurs, et non exploités aujourd'hui.

Proposition du Pacte n° 7. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

L'objectif est de fournir une alimentation biologique et locale pour la restauration collective à Wasquehal. Nous aurons des fruits et légumes wasquehaliens avec le Sentier du Laurier mais aussi des produits venant de producteurs locaux de la région. Nous n'aurons pas une alimentation 100% bio et local du jour au lendemain. Ce sera un combat à mener sur la durée.

Le volet essentiel à prendre en compte est le volet financier et la liste s'engage à ne pas augmenter le coût de la cantine. Pour cela, plusieurs leviers se présenteront : les plats végétariens, la réduction des intermédiaires via la cuisine communale, la lutte contre le gâchis alimentaire.

La municipalisation de la restauration collective nous permettra également d'opérer directement sur le choix des fournisseurs. L'agriculture paysanne et durable sera privilégiée aux grands groupes de l'agro-business.

Proposition du Pacte n° 8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

FWE s'engage à mettre en place un « permis de végétaliser » , comme dans d'autres villes (Lille, Lomme...) accompagné d'un guide à la végétalisation.

FWE s'engage à limiter la pollution lumineuse, notamment via une réduction importante des affichages publicitaires lumineux, en travaillant avec les commerçants pour limiter l'éclairage de leurs enseignants, mais aussi en rationalisant l'éclairage nocturne (extinction progressive au cours de la nuit, mise en place de détecteurs de présence).

FWE s'engage à renforcer la « **trame verte** » autour du canal et de la Marque, par la création de **petites forêts urbaines** aux essences diversifiées.

FWE s'engage à accélérer la **dépollution de la Branche de Croix**, dont les abords resteront, sur Wasquehal, **une zone naturelle**, élément important de la Trame Verte et Bleue.

FWE s'engage à inscrire dans les règles d'urbanisme **pour les nouvelles constructions la végétalisation des toitures, des murs et des extérieurs.**

FWE s'engage à créer un **Parc des Rives de la Marque** pour protéger les secteurs où la nature reprend ses droits, en lien avec la MEL et les communes voisines.

FWE s'engage à inventorier avec les habitant.e.s, **le patrimoine naturel dont nous disposons encore**: végétation spontanée, faune sauvage (oiseaux, chauves-souris, hérissons...) pour mieux les faire connaître et protéger.

Proposition du Pacte n° 9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

Nous arrêterons l'artificialisation des terres due à la bétonisation et la construction à tout va. La construction de nouveaux bâtiments (logements, commerces...) sera fortement limitée et soumise à des contraintes environnementales fortes ainsi qu'à une consultation des habitant.e.s. **La rénovation du bâti existant sera notre priorité.**

FWE s'engage à faciliter **l'implantation de nouveaux commerces de proximité au Centre-Ville et dans les quartiers** (Capreau, Boërs, Haut Vinage...) pour limiter les déplacements contraints. La mise à disposition de locaux municipaux sera une possibilité, le droit de préemption pourra être mis en œuvre à cette fin.

Proposition du Pacte n° 11. Enclencher une démarche territoire à énergie positive, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

FWE s'engage à transformer le **patrimoine municipal en bâtiments très basse consommation** (via un plan d'investissement de rénovation énergétique) et en installant des **panneaux solaires sur les bâtiments communaux**, comme dans plusieurs villes de la Métropole. Les habitant.e.s seront associé.e.s à leur financement et leur gestion.

Des aides et des conseils, en lien avec la MEL et l'espace Info-énergie, seront donnés **pour l'installation de ces panneaux chez soi.**

Proposition du Pacte n° 12. Soutenir les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

FWE s'engage à renforcer, avec la MEL, **les aides financières pour la réhabilitation des logements anciens**. Ces aides seront d'autant plus élevées que les ressources financières des habitant.e.s sont faibles. Il s'agit de donner à tous, les moyens de rénover son logement.

Dans le cadre du bilan de GES de début de mandat, seront inventoriées les chaudières au fioul présentes sur la commune et les logements concernés seront prioritaires pour un passage à un chauffage bas carbone comme une pompe à chaleur.

Proposition n° 15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

FWE s'engage à mettre en place dès 2021 un « plan vélo et marche » communal, en lien avec la MEL, en veillant à :

- créer un partenariat avec l'association **Droit au Vélo (ADAV)** au vu de son expérience d'aménagements cyclables.
- relancer **des pédibus et vélobus pour la rentrée de Pâques** avec les parents d'écoles volontaires
- développer l'éco-mobilité scolaire, par un **S'Cool Bus** (vélo collectif 8 places), et des interventions associatives en milieu scolaire.
- **partager la rue** en rééquilibrant la place des différents modes de déplacement, et en faisant respecter la réglementation concernant la circulation et le stationnement.
- créer un **réseau cyclable et piéton cohérent** et jalonné avec notamment **les garages et parkings à vélo nécessaires**
- créer une **Maison du Vélo**, chargée de la location et d'aider à l'entretien du vélo
- acheter un certain nombre de **vélos et de vélos-cargos pouvant être prêtés aux habitant.e.s de Wasquehal** sur un temps plus ou moins long en échange d'une caution.
- **valoriser la marche** et le vélo dans les aménagements urbains, notamment dans le centre-ville et dans les centres de quartiers.
- relancer **une prime à l'achat d'un vélo au niveau de la MEL**, ou, à défaut, au niveau communal

Proposition N° 16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

La liste FWE propose d'aller vers un meilleur partage de l'espace public entre les voitures individuelles, les mobilités douces (marche, vélos) et les transports en commun. Il s'agit d'une véritable co-habitation à repenser.

La réduction du nombre de voitures individuelles et de leur utilisation ne se fera pas du jour au lendemain mais cela se fera progressivement en démontrant que tous les trajets seront plus agréables (même les derniers trajets nécessaires en voiture individuelle) par le renforcement des transports en commun, la multiplication des interconnexions, la sécurisation des trajets piéton et à vélo et la réduction de la circulation automobile résultant des efforts précédents.

Proposition n° 17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.

Dans le cadre du bilan de GES de début de mandat, il sera demandé d'évaluer précisément la part de la livraison urbaine dans les émissions globales. Ce diagnostic est essentiel. Cela nous permettra d'évaluer l'enjeu et de porter des propositions innovantes, rationalisant les flux de marchandises au niveau de la MEL.

Proposition du Pacte n° 20. Développer des habitats participatifs et des éco-lieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.

Compte tenu de nos engagements à la fois dans l'arrêt du bétonnage de la ville et dans le rattrapage pour dépasser les 25% de logements sociaux, il nous apparaît hypocrites de nous engager sur le développement des habitats participatifs et éco-lieux.

Néanmoins, dans le cadre d'éventuelles réhabilitations des différentes friches industrielles que comportent encore la ville, cette possibilité sera étudiée attentivement, en particulier si des collectifs d'habitant.e.s venaient à solliciter la commune pour ce type de projets.

Proposition du Pacte n° 23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.

FWE en se concertant avec les personnes porteuses de handicap, leurs aidants, les associations et le CCAS afin d'établir un état des lieux et envisager ensemble les grands volets d'action pour rendre Wasquehal plus inclusive et obtenir :

- une ville **100% accessible aux personnes en situation de handicap d'ici 2028** (2024 pour les bâtiments communaux)
- le renforcement des sanctions pour les automobilistes mal stationnés.

Proposition du Pacte n° 24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

FWE s'engage à faire de l'**accès au logement une priorité** :

- l'objectif de **logements sociaux sera supérieur à 25%** à l'horizon 2025.

Actuellement Wasquehal ne respecte pas la loi et l'équipe municipale en place préfère payer une lourde amende.

Pour atteindre l'objectif de 25% en 2025, nous conditionnerons les programmes de construction d'**habitats collectifs** à un **pourcentage plus élevé de logements sociaux que ne le demande la loi (30%)**.

Cette politique municipale volontariste est la seule capable de résorber le manque de logements dignes pour les Wasquehalien.ne.s les plus modestes. Elle ne pèse en rien sur le budget municipal. Au contraire, elle mettra fin à l'absurde et inutile dépense que représente l'amende actuellement payée par la ville (plus de 47000 euros en 2018).

- En lien avec la MEL, nous renforcerons les **aides et accompagnements à la réhabilitation des logements**, en priorité pour les publics les plus précaires.
- chaque locataire de logement aura la garantie d'avoir **un interlocuteur fiable et réactif au sein de la mairie** (voir plate-forme locale d'accès aux droits ci-dessus) pour l'accompagner dans ses démarches avec son bailleur social
- nous mettrons à disposition des **appartements-relais pour les familles les plus fragiles** de nos concitoyen.ne.s (locataires expulsés, habitants de taudis et de logements insalubres, femmes victimes de violence) seront mis à disposition et financés en partie par l'ALT (allocation pour le logement temporaire).
- nous créerons une **commission de recours ultime** pour éviter au maximum les expulsions locatives.
- la Mairie sera engagée dans la **lutte contre les logements insalubres** et instaurera un «permis de louer» si nécessaire

FWE s'engage à créer, en lien avec les associations et les personnes concernées, **une aire d'accueil digne de ce nom.**

Proposition locale n° 8 : Agir pour le maintien des activités agricoles sur le Sentier du Laurier en favorisant notamment l'installation d'activités maraîchères. Hors du secteur dévolu à ces activités, organiser une large concertation préalable pour tout projet immobilier et respecter les observations de l'Autorité Environnementale faites lors de la révision du PLU .

Une ferme maraîchère biologique sera créée au Sentier du Laurier.

Tout projet d'artificialisation de ces terres sera combattu.

Proposition locale n° 9 : Organiser une concertation publique préalable sur l'avenir de l'Avenue JP Sartre et du Centre-ville.

FWE s'engage à repenser l'aménagement du centre-ville, en concertation avec les habitant.e.s, les entreprises et des urbanistes afin d'avoir un centre-ville accueillant, vivant et accessible.

Proposition locale n° 10 : Informer les wasquehaliens, prendre en compte la pollution des sols du fait des activités anciennes dans les projets d'aménagement, et dépolluer par les plantes, en particulier les friches industrielles entre la Branche de Croix et rue JP Sartre.

FWE s'engage à accélérer la dépollution de la Branche de Croix, dont les abords resteront, sur Wasquehal, **une zone naturelle**, élément important de la Trame Verte et Bleue.